



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

TO/PR

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011
2. 6207 Projet de loi portant modification de la loi portant approbation du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), fait à Bruxelles, le 22 juillet 2010
- Rapportrice : Madame Lydia Mutsch

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6173 Projet de règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz

- Examen d'un projet de motion
4. Divers (projet de loi n°6292 / dossiers européens renvoyés en commission)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber

M. Tom Eischen, M. Claude Sahl, M. Tom Theves, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jacques-Yves Henckes, M. Claude Meisch, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

2. 6207 Projet de loi portant modification de la loi portant approbation du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), fait à Bruxelles, le 22 juillet 2010

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Il est rappelé que ce projet de loi ainsi que l'avis du Conseil d'Etat ont été amplement présentés et discutés lors de la réunion du 12 janvier 2011 et que le projet de rapport, retraçant fidèlement les travaux parlementaires, a été transmis au préalable aux membres de la commission.

Sans que d'autres questions ou observations soient soulevées, un député remarque que, à la lecture, il s'est heurté, à la deuxième page du rapport, à l'écriture des termes « aux deux Bureau Benelux ». Il est précisé que ces bureaux ont chacun un nom propre, l'un est le « Bureau Benelux des Marques », l'autre le « Bureau Benelux des Dessins ou Modèles ». Partant, il est proposé de mettre ladite expression entre guillemets.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. 6173 Projet de règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz

- Examen d'un projet de motion

M. le Président renvoie aux discussions au cours de la précédente réunion au sujet de ce projet de règlement grand-ducal et à la conclusion finalement retenue. Le projet de motion afférent a été transmis à l'assistance au préalable de cette réunion.

Un membre de la commission juge le dispositif de la motion comme pas assez contraignant. Il ne devrait non seulement s'agir de réexaminer au terme d'une année d'exploitation sous le nouveau régime la grille tarifaire, mais de « l'adapter » voire de fixer une date précise ce faire. Son intervention est appuyée par un autre député rappelant que même le Ministère est conscient qu'une de ces centrales de biogaz risque de ne pas survivre économiquement avec le tarif retenu.

M. le Président rappelle que ces régimes d'aides en matière d'Environnement sont étroitement encadrés par le niveau communautaire et qu'il n'acceptera pas que l'exécutif soit invité à commettre une illégalité. En compromis, il suggère de procéder à l'ajout proposé en le nuanciant comme suit : « , dans le respect des dispositions communautaires, ».

Sous réserve que le passage en question soit précisé comme suit, « à réexaminer, à la lumière des coûts de projet estimés initialement, et à adapter, dans le respect des dispositions communautaires, la grille tarifaire fixée par (...) », le projet de motion est adopté à l'unanimité.

4. Divers (projet de loi n°6292 / dossiers européens renvoyés en commission)

Il est rappelé que le Conseil d'Etat a rendu son avis concernant le projet de loi n°**6292** « relatif aux conditions des transferts de produits liés à la défense dans l'Union européenne », avis qui exigera l'élaboration d'une série d'amendements. Ce projet de loi transpose une directive afférente et son délai de transposition (30 juin 2011) est dépassé.

Par ailleurs, un série de documents **communautaires** ont été renvoyés en commission, exigeant un contrôle de leur conformité aux principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Ces points seront traités lors de la prochaine réunion.

* * *

La prochaine réunion est fixée au jeudi 1^{er} décembre 2011 à 9 heures.

Luxembourg, le 16 novembre 2011

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Alex Bodry